Cabinet du préfet.- Surveillance et répression des activités communistes : mouvements de revendication dans une usine de radiateurs, janvier-février 1941 (SC51244)

MAIRIE
DE
DAMMARIE-LÈS-LYS

CANTON-SUD
ET ARRONDISSEMENT
DE
MELUN

DÉPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

Téléphone 39

Dammarie-lès-Lys, le 6 Février 1941.

Le Maire de DAMMARIE-lès-LYS,

à Monsieur le Préfet de SEINE-et-MARNE,

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des démarches que j'ai faites en vue d'atténuer ou de résoudre le conflit qui oppose la Direction de la COMPAGNIE NATIONALE des RADIATEURS d'une part à ses ouvriers de l'atelier de fonderie d'autre part. J'ai vu M. DESLOIR, Me. VEILLARD et les délégués ouvriers de l'usine C.N.R.

Je puis dès maintenant vous dire que les délégués très nombreux qui ont répondu à mon appel m'ont fait la promesse formelle de travailler à la cadence normale aussitôt que possible, sans doute dès lundi prochain, en tout cas aussitôt que les avaries causées par la tempête à l'un des cubilots seront réparées, et sous réserve que le courant électrique soit distribué normalement. Ils vous font confiance, sur ma demande, pour que leur cause soit examinée en toute impartialité et objectivité; ils estiment que l'origine du conflit est imputable à la Direction qui a :

1° - dérogé aux conventions collectives en vigueur en recrutant du personnel, lors de la reprise de Septembre, à 15% au dessous des tarifs en vigueur en Juin 1940.

2°- congédié les deux ouvriers polonais BOROWIEZ et WITKA, qui, au nom de leurs camarades, étaient venus demander le respect des tarifs acceptés de part et d'autre, et exposer les réclamations relatives à l'indemnité de panier ou casse-croûte, au savon, etc....

Privés de leurs délégués syndicaux par le relâchement des rapports avec les unions locale et départementale des syndicats, ils ont d'eux-mêmes considéré que le renvoi des deux délégués constituait une violation des accords et de la loi; sans direction syndicale, ils ont attiré l'attention de la Direction en ralentissant la cadence, et intenté une action aux Prudhommes, avec le concours du seul avocat estimé par eux susceptible de s'intéresser à leur cause.

J'ai l'impression très nette qu'il n'y a pas dans ce conflit ingérence d'un parti politique quelconque, pour exploiter à son profit le mécontentement, mais uniquement un conflit du travail.

...../.....

- 2 -

Maitre VEILLARD m'a affirmé n'agir que dans l'exercice de sa profession et avoir conseillé aux ouvriers de se remettre dans la légalité; il doit présenter leur défense demain vendredi au conseil des Prudhommes à MELUN; il estime, en se basant sur divers textes, que les prétentions de la Direction sont erronées, puisque l'arbitrage Spire a été annulé par un surarbitrage Oualy, lequel n'avait pas encore en Septembre 1940 reçu de commencement d'application.

M. DESLOIR, Directeur de la C.N.R. de DAMMARIE, est très ennuyé de cette situation et en fait une affaire personnelle de prestige.

Quelque soit mon désir de lui être agréable, je suis obligé de constater qu'il n'a pas donné une relation complète des faits, et qu'il a tenté à la faveur de textes imprécis de ramener les salaires de son usine, aux taux appliqués dans la région, pour éviter les mutations de personnel, et cela de sa propre initiative, sans y être obligé par sa Direction Générale.

J'estime qu'il y a lieu de considérer que son usine ne peut être comparée à l'Usine DELATTRE & FROUARD où les conditions de travail sont nettement différentes.

La production de la C.N.R. est basée sur le travail à la chaîne, demandant aux ouvriers un effort musculaire et physique considérable et constant, pour suivre une cadence relativement accélérée, résultant de l'avancement automatique des appareils de moulage, de fonderie, de désablage à chaud, et entrainant une cadence correspondante pour toutes les opérations qui suivent.

L'atmosphère de certains ateliers est irrespirable et demande que du lait soit mis à la disposition des ouvriers en quantité suffisante et que les aspirateurs de pouscière soient mis en action. Un supplément de nourriture s'impose par la mise en activité d'une cantine préparant des repas plus copieux et mieux indiqués que le casse-croûte apporté du dehors et consistant la plupart du temps en un quignon de pain accompagné d'un problématique morceau de fromage maigre ou de viande froide.

En conclusion, j'estime que les ateliers C.N.R. de DAMMARIE ne sont comparables qu'aux ateliers C.N.R. d'AULNAY-sous-BOIS, et je crois qu'il y a lieu de considérer que la vie est au moins aussi chère à DAMMARIE qu'à AULNAY. Parmi les ouvriers travaillant à DAMMARIE certains font tous les jours à bicyclette un trajet de 15 à 40 kilomètres. Il me semble juste que cette usine bénéficie à tous points de vue du régime en vigueur à AULNAY-sous-BOIS.

Aucune perturbation ne peut en résulter pour le service commercial de la C.N.R. qui a vraisemblablement calculé ses prix de vente sur les tarifs antérieurement en vigueur et est absolument maitresse de ses prix sur le marché Français ou international. Une hausse importante est d'ailleurs sur le point d'être appliquée, laquelle ne manquera pas d'englober une

.....

- 3 -

prévision de hausse des salaires résultant du renchérissement inévitable du coût de la vie.

Je dois également insister sur les conditions particulières du travail dans cette usine qui épuisent rapidement la santé de nombreux ouvriers; les médecins de la région sont unanimes à considérer que le personnel ouvrier présente en général des signes caractéristiques de déficience pulmonaire provoquée par les poussières de fonte, de sable et d'émanations de gaz toxiques.

Les accidents du travail y sont nombreux et tout dernièrement un accident mortel a été causé par la fausse manoeuvre d'un tablier roulant. Le malheureux SOTTILE, père de 3 enfants, a eu le bras entrainé et arraché de l'épaule, il a succombé presque aussitôt à cette blessure. Il était à l'usine depuis de nombreuses années.

En résumé, les ouvriers demandent l'assurance que leurs revendications soient examinées très rapidement en toute impartialité et que satisfaction leur soit donnée sur les points suivants : savoir

1°- Salaire de 1939

2°- Une demi-heure de casse-croûte payée comme auparavant et ouverture d'une cantine mettant à leur disposition le supplément de nourriture compatible avec les efforts physiques qu'ils doivent fournir; ils affirment ne pouvoir maintenir la cadence pendant 8 heures si un complément de nourriture leur est refusé à la mi-temps.

3°- Lait à disposition, même écrémé, pour éviter l'absorption de boissons plus ou moins alcoolisées.

4°- Savon en supplément pour nettoyage du corps et du visage. Le savon 3,33 à base d'acides gras est en quantité insuffisante et la figure le supporte mal.

5°- Réintégration des deux ouvriers congédiés en janvier.

J'espère, Monsieur le Préfet, que ces renseignements vous seront utiles et vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée en me confiant une tâche aussi délicate.

Je vous prie d'agréer, avec l'assurance de mon dévouement, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire :

Forces de Gendarmerie de Paris-Est
Groupement Territorial de Melun
Arrondissement de Melun
Brigades de Melun.
N° 1 /4

Secret

Melun, le 28 Janvier 1941.

Rapport

Du M.al des Logis Chef Verrier, des brigades de Melun.

Vu : Découverte de tracts communistes.

Référence : Circulaire de M. le Ministre, Secrétaire d'état à l'Intérieur du 28 novembre 1940.

Le 27 Janvier à 15 heures, Monsieur Desloir, directeur de la Compagnie Nationale des Radiateurs, à Dammarie les Lys, a trouvé, déposés un peu partout dans l'atelier des expéditions, une dizaine de tracts de propagande communiste. Beaucoup avaient déjà été ramassés par des ouvriers. Ces tracts ont dû être déposés un peu avant la reprise du travail par quelqu'un travaillant dans le dit atelier, car, à midi, au départ des ouvriers, il n'y en avait pas.

On soupçonne fortement du fait, deux communistes notoires : Lavenue Omer, 33 ans, demeurant Place Aristide Briand à Maincy et Roussel, Lucien 32 ans, demeurant 34 rue de France à Melun. Lavenue est de moralité douteuse et Roussel est l'ancien vendeur du journal "L'Humanité" dans les rues de Melun. Ils travaillent ensemble dans l'atelier où les tracts furent déposés.

Verrier

N° 2-3/S. Vu : Transmis par l'Adjudant Chef Champeau Commandant les Brigades de Melun, à Monsieur le Capitaine, Commandant l'Arrondissement

Melun, le 28 Janvier 1941

N° 3-3/S--- Vu et transmis par le Capitaine SIRE, Commandant l'arrondissement de Gendarmerie de Melun,

à Monsieur le Chef d'Escadron Commandant le Groupement de Gendarmerie Territoriale de Melun.

Il me parait judicieux qu'une perquisition soit faite par la Police Spéciale au domicile des individus soupçonnés.

Melun le 29 Janvier 1941.

FORCES DE GENDARMERIE DE PARIS-EST
Groupement de MELUN

N° 3-3/S ---- Vu et transmis par le Chef d'Escadron CHAMOUTON, Commandant le Groupement de Gendarmerie Territoriale de Melun,

à Monsieur le Préfet du Département de Seine-et-Marne,

Avis conforme à celui du Capitaine Commandant l'Arrondissement de Melun -

Melun, le 29 Janvier 1941.

FORCES DE GENDARMERIE DE PARIS EST
Groupement de Melun - Le Commdt

COMPAGNIE NATIONALE DES RADIATEURS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 7.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 149, Boulevard Haussmann, PARIS (8e)

USINE DE DAMMARIE-LES-LYS (S&M)

CHAUFFAGE CENTRAL
"IDÉAL CLASSIC"

RADIATEURS "IDÉAL"
CHAUDIÈRES

APPAREILS SANITAIRES
"Standard"

CUISINIÈRES "IDÉAL"

APPAREILS A GAZ
"IDÉAL GAZINA"

ROBINETTERIE
ACCESSOIRES

CHAUDRONNERIE

Adresse Télégraphique :
RADIATEURS - DAMMARIE-LES-LYS

Téléphone
MELUN | 616-540
| 542-835

DAMMARIE-LES-LYS, Le 5 Février 1941

Monsieur le Préfet

de

SEINE & MARNE

Monsieur le Préfet,

Pour votre information, nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-joint deux exemplaires de tracts C.N.R. trouvés ce matin 8 H 30 aux environs de la porte d'entrée de l'usine en grande quantité.

Ces tracts ont certainement été distribués ce matin, et nous en avons trouvé aussi à l'intérieur de l'usine.

Nous avisons en même temps, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Melun.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre considération distinguée.

COMPAGNIE NATIONALE DES RADIATEURS

Directeur de l'Usine de DAMMARIE

DA 45

LD/REL

CHÈQUES POSTAUX
PARIS N° 1304-85

R.C. Seine N° 64.359
Rép. des Prod. N° 8464 Seine C.A.

LE RÉVEIL DE LA C.N.R.

N° I JANVIER 1941

METALLOS DE LA C.N.R.

Des années ont passées depuis les journées mémorables de Juin 1936, au cours desquelles les travailleurs des Radiateurs se levaient unanimes pour arracher leurs revendications qui devaient apporter un peu de bien être dans leur foyer .

Comme partout à travers notre pays les métallos de la C.N.R. las de l'exploitation quils subissaient se dressaient face au patronat. Après trois semaines de combat exemplaire, par leur discipline, leur endurance, ils triomphaient de la direction.

Des années ont passées au cours desquelles le patronat, rapace, s'employa a récupérer les parcelles de ses privilèges qu'il fut contraint d'abandonner devant la force ouvrière guidée par leurs syndicats; et pour en finir avec les organisations ouvrières avec toutes les conquètes prolétariennes, le capitalisme fit sa guerre.....avec la peau des autres. Car cela ne fait plus de doute même pour les moins avertis: que le crime du 2 Septembre 1939 était avant tout dirigé contre le peuple français et le grand pays soviétique.

L'abominable mensonge de la trahison communiste se retourne aujourd'hui contre ses auteurs; car ceux qui hier se faisaient les champions du "NATIONALISME" outrancier se font maintenant les valets de l'armée d'occupation. Dans tuet cela le peuple seul et lui seul est lésé.

METALLOS de la C.N.R. où sont vos organisations, où sont vos militants, où est notre excellent camarade LAVARDE!!! Que reste-t-il des contrats collectifs, des congés payés!!!

Plus rien de tout cela existe. Les syndicats restés fidèles à la cause du peuple ont été supprimés. Les travailleurs se souviendront longtemps de la sale besogne effectuée par les Gayte, Taché, Diélaineet autres traitres qui se firent les auxiliaires de la bourgeoisie pour chasser les communistes des syndicats.

Alors que notre ami LAVARDE souffre dans un camp de concentration, le sieur Taché, pour prix de ses bassesses, trône maintenant à la Préfecture.

Dans notre usine il n'est plus question de contrat, de délégués d'atelier; Les spécialistes, les chefs d'équipe touchent 8fr40 de l'heure alors que ce tarif était celui des manoeuvres. Les ouvriers ne sont pas dupes de cette opération. **Une baisse générale de 15 à 20% a été effectuée sur tous les salairs; cela au moment où la vie n'a jamais été aussi dure. Quand il faut payer une chemise de travail 60Fr et une paire de chaussure 150 & 200fr.**

Voila où la guerre voulu par nos dirigeants les Daladier, les Blum et Raynaud a conduit notre malheureux pays.

Par la répression, les menaces, la famine, mieux encore le capitalisme veut abattre le peuple.

METALLOS de la C.N.R. regroupez vos forces. Plus que jamais la nécessité de l'organisation s'impose, sans cela la misère s'agravera.

Notre cellule vous invite à l'union pour la suppression des 15 et 20%.

Le respect du droit syndical.

La reconnaissance ~~du droit syndical~~ des organisations ouvrières.

La liberation de LAVARDE et de tous les militants communistes.

UNION!!UNION!! autour du PARTI COMMUNISTE FRANCAIS qui liberera notre pays et apportera le bonheur au peuple.

LA CELLULE de la C.N.R.

CAMARADE NE JETTE PAS CE TRACT, FAIT LE CIRCULER .